Du non-paiement de la facture à la coupure (gaz et électricité)

Echéance de la facture non-payée

15 jours

Rappel

De 15 à 30 jours

Mise en demeure

7 jours après réception

- Obligation pour le fournisseur de proposer un plan de paiement raisonnable
- Sibelga prend contact pour informer des risques et des aides
- Le fournisseur avertit le ménage qu'il va transmettre son dossier au CPAS. Le ménage dispose de 10 jours pour s'y opposer.

Min. 60 jours après l'émission de la mise en demeure

Demande de résolution du contrat (Juge de Paix)

Min. 1 mois après la signification du jugement et information du CPAS

Coupure

Possibilité de demander le statut de client·e protégé·e*

En cas d'obtention du statut de client·e protégé·e : suspension de la procédure.

En cas d'apurement de la dette : fin de la procédure.

* Tant que la coupure par Sibelga n'est pas effective.